

Châteauroux, mercredi 1^{er} juin 2022

Permanences expert-comptable et avocat en juin à la CCI Indre



Chaque mois, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Indre propose à ses ressortissants, inscrits au Registre du commerce et des sociétés (RCS), ainsi qu'aux créateurs d'entreprises, la possibilité de rencontrer gratuitement dans ses locaux du 24 place Gambetta à Châteauroux, un expert-comptable et un avocat du département.

La prochaine permanence Expert-comptable
est fixée au **lundi 13 juin**

(date limite de prise des rendez-vous : jeudi 9 juin).

La prochaine permanence Avocat aura lieu le **lundi 27 juin**
(date limite de prise de rendez-vous : jeudi 23 juin).

**Inscription obligatoire auprès d'Annie Pinot
au 02 54 53 52 42.**



À propos de...

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Indre est le 1^{er} accélérateur des entreprises sur le département de l'Indre.

Elle est engagée quotidiennement au service des entreprises et des collectivités dans différents programmes : Création, Reprise, Transmission d'entreprise / Compétitivité - Innovation / Développement International / Numérique - Développement Durable / Formation - Emploi - Compétences / Commerce - Tourisme - Attractivité.

La CCI Indre est certifiée AFNOR – ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et Qualiopi pour l'ensemble de ses actions de formation.

